

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 6

Rubrik: Nominations et promotions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'autres officiers qualifiés, on pourvoira à ce que le service soit inscrit dans les livrets de service, et on prendra note sur des états particuliers, des hommes qui, dans les années précédentes, auraient fait défaut aux inspections d'armes ou aux inspections du personnel.

Les livrets de service ne devront être rendus aux hommes que lorsque l'inspection sera terminée.

11. Les inspecteurs pourvoiront à ce qu'une bonne discipline soit observée pendant les rassemblements et ils rappelleront à la troupe qu'elle est également soumise au code pénal pendant le retour dans ses foyers.

12. Il n'est délivré, dans la règle, ni solde, ni subsistance ou indemnités de route à la troupe pour ces exercices.

13. Les résultats de l'exercice seront consignés dans un rapport qui sera fait par le commandant de bataillon au commandant du régiment, au moyen d'un formulaire que les officiers recevront de l'Autorité militaire cantonale. Les commandants de régiment transmettront les rapports par l'entremise des commandants de brigade, et là où aucun commandant de brigade n'a été nommé, ils seront adressés directement au sous-signé.

Berne, le 22 janvier 1880.

Le Chef d'arme de l'infanterie : FEISS.

Approuvé. Berne, le 29 janvier 1880. *Département militaire suisse :*
HERTENSTEIN.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Dans sa séance du 17 février écoulé, le Conseil fédéral a procédé aux promotions et nominations suivantes dans le corps des officiers d'infanterie :

a) Promotions.

Au grade de colonel, les lieut.-colonels Hug, Hermann, Berne ; Hofer, Frédéric, Berne ; Frey, Auguste, Aarau.

Au grade de lieutenant-colonel, les commandants Pfändler, Gaspard, Saint-Gall ; Osterwalder, J.-A. Kurzdorf ; les majors Neeser, Charles, Zurich ; Nabholz, Hermann, Zurich.

Au grade de major (carabiniers), les capitaines Egg, Gustave, Winterthour ; Demme, Kurt, Berne ; Balthasar, Oscar, Lucerne.

Au grade de capitaine, les 1^{ers} lieutenants de fusiliers Keller, Conrad, Altstetten ; Cramer, Frédéric, Genève ; Bourgeois, Charles, Faoug. Carabiniers, Steiger, Albert, Arbon.

Secrétaires d'état-major au grade de lieutenant, Harnisch, Ferdinand, Langenthal.

Au grade d'adjudant sous-officier, Schnetzler, André, Lausanne ; Kern, Edmond, Berne ; Schaffer, Frédéric, Berne.

b) Remise de commandements. Nominations.

Brigade d'infant. de landwehr V : colonel Hug, Hermann, Berne.

» » VI : » Hofer, Frédéric, Berne.

» » X : » Frey, Aug., Aarau.

Rég. d'infant. N° 23 élite : Lt-colon. Nabholz, Herm., Zurich.

» » 22 landw. : » Neeser, Charles, »

» » 25 » » Osterwalder, Kurzdorf.

» » 28 » » Pfändler, G., St-Gall.

Bat. de carab. N° 3 landw. : Major Demme, K., Berne.

» » 4 » Balthasar, O., Lucerne.

» » 6 » Egg, G., Winterthour.

Adjudant du bataillon de carabiniers N° 7 élite : Capitaine Steiger, A., Arbon.

Dans les secrétaires d'état-major nouvellement nommés, Kern, Ed., à Berne, a été attaché à l'état-major de la III^e brigade d'artillerie. Schnetzler, André, et Schaffer, Fr., ont été placés à disposition, à teneur de l'article 58 de l'organisation militaire.

I. Médecins.

Au grade de major, les capitaines Massini, Rodolphe, Bâle ; Ludwig, Melchior, Pontresina.

Au grade de capitaine, les premiers lieutenants Ritzmann, Emile, Schafhouse ; Veraguth, Conradin, Genève ; Spinelli, Giacomo, Sagno ; Favrot, Jules, Château-d'OEx ; Berra, Giocondo, Milan ; Dobeli, Jacob, Belp ; Pauli, Othon, Kreuzlingen ; Ritter, Jacob, à Uster ; Schlæpfer, Edmond, Trogen ; Fritsche, Frédéric, Fluntern ; Lanz, Emile, Bienna ; Lardelli, Thomas, Sent, Chossat, Théodore, Genève ; Reverdin, Auguste, Genève ; Henry, Emmanuel, Neuchâtel ; Broger, Aloïs, Appenzell ; Broger, Charles, Thal (St-Gall) ; Schlæpfer, Ulrich, Hérisau ; Scheurer, Paul, Erlach ; Gerster, Rodolphe, Lotzwyl ; Forrer, Gallus, Wallenstadt ; Kuhn, Jacob, St-Gall ; Brunner, Alfred, Winterthour ; Schaeffer, Albert, Bassersdorf ; Stocker, Siegfried, Ruswyl ; Real, Charles, Schwyz ; Deck, Jean, Kolliken ; König, Frédéric, à Iegenstorf ; Vögli, Charles, Zofingue ; Haffter, Elie, Munsterlingen ; Raetz, Nicolas, Gorgémont ; Renggeli, Joseph, Sépey ; Delachaux, Louis, Interlaken.

II. Pharmaciens.

Au grade de 1^{er} lieutenant, Schobinger, Jules, St-Gall, lieutenant depuis 1873.

Les majors Massini et Ludwig ont en outre été nommés chefs des lazarets de campagne n° V pour le premier et n° VIII pour le second.

Sur la production des certificats de capacité exigés, le Conseil fédéral, dans sa séance du 24 février, a nommé les élèves ci-après de l'école préparatoire des officiers d'administration I, qui a eu lieu à Thoune, cette année, au grade d'officiers de troupes d'administration.

Au grade de 1^{er} lieutenant : Hegner, Joseph, Lachen.

Au grade de lieutenant : Borel, Louis, Moudon ; Stoffel, Célestin, Bellinzona ; Egli, Werner, Bauma ; Andermatten, Philippe, Sion ; Burger, Fritz, Dombresson ; Dursteler, Guillaume, Wetzikon ; Ludwig, Hermann, Berne ; Sennhauser, Henri, Horgen ; Hopf, Jacques, Bâle ; Strickler, Auguste, Richtersweil ; Ellès, Jules, Vevey ; Hagmann, Henri, St-Gall ; Graf, Jacques, Wolfhalden ; Casserini, Arnold, Locarno ; Scheuchzer, Hubert, Zurich ; Rusca, Pietro, Locarno ; Schaad, Albert, Bâle ; Schmid, Edmond, Berne ; Wehrli, Gottfried, Riesbach ; Hemmann, Auguste, Baden ; Allamand, Alfred, Lausanne.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Par une récente circulaire, le Conseil fédéral informe les gouvernements cantonaux que la loi sur la taxe d'exemption militaire est applicable aux citoyens des Etats-Unis établis en Suisse.
